

Votre réservoir et le mazout, le confort des économies et du choix !

Grâce à votre réservoir vous disposez de votre propre réserve d'énergie et vous pouvez bénéficier de toutes les possibilités d'économie et de confort que le chauffage au mazout vous offre. De plus, aucune autre forme d'énergie de chauffage ne dispose d'une aussi grande quantité d'énergie dans un volume aussi réduit.

● Confort compact

Grâce à votre réservoir, la chaleur confortable est à portée de main. Le stockage actuel se conçoit aussi dans un petit espace. La citerne s'intègre de manière optimale à la configuration des lieux. (Les citernes en batterie, le placement sur place...)

● Indépendance sans surprise

Grâce à votre citerne, vous gérez votre propre réserve de chaleur. Vous choisissez vous-même votre fournisseur, la quantité souhaitée, la livraison automatique éventuelle, le paiement immédiat ou échelonné. A tout moment, vous connaissez votre consommation et vous la gérez vous-même. Une flexibilité que vous choisissez sans surprise.

● Sécurité propre

Grâce à votre réservoir, votre consommation est propre et sûre. Un réservoir régulièrement entretenu et contrôlé vous assure un stockage propre en toute sécurité. Les nouveaux réservoirs, en acier ou en synthétique, vous apportent, grâce aux nouveaux matériaux et revêtements et aux systèmes automatiques de détection de fuite, encore des atouts supplémentaires.

● Qualité moderne

Grâce à votre citerne, votre réserve de chaleur est de qualité. Les stockages actuels sont très performants. Cette qualité moderne est accessible tant pour votre installation (citerne en batterie) que pour les accessoires (détecteur de fuite, gestion domotique de votre stockage), mais aussi pour votre combustible (mazout 'classique' ou 'extra').

Votre fournisseur

Informmazout asbl
12 Rue de la Rosée - B-1070 Bruxelles
Tél 02 558 52 20 - Fax 02 523 97 88
www.informmazout.be - info@informmazout.be



E.R.: W. Heineleer, Informmazout asbl, 12 Rue de la Rosée, B-1070 Bruxelles.



De bons points
pour mon réservoir

mazout 
Chaleur innovante, chaleur rassurante

"En tant que professionnel, notre rôle consiste à vous informer et vous aider correctement. Nous vous rappelons ci-dessous les obligations et les conseils les plus importants.

Car un réservoir correctement entretenu offre une durée de vie rallongée!"

Conseil

- Vérifiez si votre réservoir est sujet à contrôle et sur votre attestation de conformité sa durée de validité.
- Si vous constatez des dégâts, contactez un technicien agréé pour réparation ou mise hors service du réservoir.
- Si votre réservoir n'a encore jamais été contrôlé ou si vous souhaitez plus d'informations, contactez votre installateur ou appelez le 078/152 150
- Pour tout renseignement complémentaire, surfez sur www.informazout.be (section RESERVOIR puis cliquez sur Législation).

Plus

- Un professionnel dans votre région ? Consultez sur le site d'Informazout les listes d'installateurs ExpertMazouts pour les réservoirs et pour les chaudières/brûleurs.
- Consulter quotidiennement le prix du mazout ? Un exemple (par simulation) des prix énergétiques ? Toutes ces données sont reprises en un clic de souris sur www.informazout.be
- Grâce au simulateur d'épargnes, vous calculez très facilement en ligne, la quantité concrète d'énergie que vous pouvez économiser dans votre habitation. Rendez-vous sur www.informazout.be, cliquez sur SIMULATEUR MAZOUT et le tour est joué !

Pour un réservoir existant en Région wallonne



Quand faire contrôler mon réservoir ?

Moins de 3000 litres :

Aucune obligation mais nous vous conseillons le placement d'un système anti-débordement et un contrôle régulier d'étanchéité.

3000 litres et plus :

Obligation de placer un **système anti-débordement + contrôle périodique** :

	Réservoirs aériens	contrôle visuel tous les 10 ans
	Réservoirs enfouis	test d'étanchéité selon l'âge du réservoir : 10, 5 ou 3 ans

! Les réservoirs aériens simple paroi doivent être placés dans un encuvement.

! Si au 14/09/08, le réservoir n'est pas équipé d'encuvement ni de système de détection de fuites, contrôle tous les 3 ans.

! Si l'âge du réservoir est inconnu, contrôle tous les 3 ans.

Qui peut vous aider concrètement ?

Le contrôle ne peut être effectué que par un **technicien agréé**. Il vous remettra une **attestation de conformité**.

Pourquoi contrôler mon réservoir ?

Le réservoir doit répondre à certaines exigences du législateur. De plus, un réservoir contrôlé vous assure **sur le long terme, la garantie et la sécurité de votre stockage**.

Certaines polices d'assurances couvrent les dégâts liés au mazout (ainsi que les frais d'assainissement) si vous faites contrôler votre réservoir suivant les normes légales. Vérifiez votre police d'assurance incendie ou votre assurance familiale.